

Réparation de mon véhicule non conforme aux défauts à corriger av

Par criscolo karine, le 15/10/2009 à 10:33

Bonjour,

Suite au Procés-verbal du controle technique de mon véhicule, j'amène celui-ci chez le garagiste qui effectue les réparations et lors de la contre visite on me dit que ce n'est pas la bonne pièce qui a été changé.(300 euros) je la ramène donc et et je repars avec une autre facture de 110 euros que je ne veux pas payer; en effet la secrétaire a commandé la pièce sans voir mon véhicule et soutient qu'elle devait être changé (en effet elle est mentionnée dans les défauts à corriger sans contre-visite) mais comme par hasard elle est plus chère et je ne voulais pas la changer tout de suite bref que puis je faire; petite boutade mais c'est le garagiste qui s'est occupé de faire la contre visite et il me l'a facturé hors cela devait être gratuit!!